

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DIPP 48

Date de révision : 14 Septembre 2020

Version : 1

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise :

1.1 Identificateur de produit:

RENOV'ALL

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées : Décapant - Désincrustant - Dégraissant.

Utilisations non recommandées :

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

INNOVIS BVBA

Kanaaldijk 255

2900 Schoten

Tél: 003236471678 — Fax : 003236446834

E-mail: info@innovis.be — Site web: <http://www.innovis.be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Belgique : +32 70 245 245

France : FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59

2 Identification des dangers :

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H302 *

* Corr. cut. 1A / SGH05 - H314 *

2.2 Éléments d'étiquetage :

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement :



Danger

2.2.2 Contient : • Hydroxyde de potassium
• Hydroxyde de sodium

2.2.3 Mention de danger :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

2.2.4 Prévention :

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P260 Ne pas respirer les fumées / vapeurs.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

2.2.5 Intervention :

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P331 NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.2.6 Elimination :

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3 Autres dangers :

La solution dans l'eau est une base forte, qui réagit violemment avec les acides et qui est corrosive.

3 Composition/informations sur les composants:

Ethylene diamine tetraacetate, 4Na	0 < C < 1	CAS N°: 64-02-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486762-27 SGH : SGH05 - Corr. mét. 1 - Corrosion - Attention - H290 SGH07 - Tox. aiguë 4 – Point d'exclamation - Attention - H332 - SGH08 * STOT rép. 2 - H373 * Irr. oc. 2 - H319 * Irr. oc. 2A
Hydroxyde de potassium	25 < C < 30	CAS N°: 1310-58-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119487136-33 SGH : SGH05 - Corr. mét. 1 - Corrosion - Attention - H290 SGH07 - Tox. Aiguë 4 – Point d'exclamation - Attention - H302 SGH05 - Corr. cut. 1A - Corrosion - Danger - H314
Hydroxyde de sodium	10 < C < 15	CAS N°: 1310-73-2 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457892-27 SGH : * SGH05 * Corr. mét. 1 - H290 * SGH05 * Corr. cut. 1A - H314

Le texte intégral des phrases H & R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16

4 Premiers secours :

4.1 Description des premiers secours :

4. 1. 1. **Conseils généraux :** Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4. 1. 2. **Inhalation :**

Placer le sujet dans une zone aérée.

4. 1. 3. **Contact avec la peau :**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Bien rincer abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes et consulter un médecin.

4. 1. 4. **Contact avec les yeux :**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

4. 1. 5. **Ingestion :**

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

4. 2. 1. Inhalation :

Non déterminée.

4. 2. 2. Contact avec la peau :

Provoque de graves brûlures.

4. 2. 3. Contact avec les yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

4. 2. 4. Ingestion :

Graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Avis aux médecins

5 Mesures de lutte contre l'incendie :

5.1 Moyens d'extinction :

En cas d'incendie à proximité : tous les agents d'extinction sont autorisés : mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité : Aucun.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).
Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

6.4 Référence à d'autres sections :

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7 Manipulation et stockage :

7.1 Manipulation :

7.1.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé.

Ne jamais ajouter l'eau au produit.

7.1.2. Mesure(s) d'ordre technique :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s) :

Lire l'étiquette avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

7.2 Stockage :

7.2.1. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

7. 2. 2. Matière(s) incompatible(s) à éloigner :

Conserver à l'écart des : acides

7. 2. 3. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur :

Les emballages plastiques sont recommandés.

7. 2. 4. Matériaux d'emballage non adaptés :

Eviter les emballages métalliques non protégés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Utilisation professionnelle

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

8.1 Paramètres de contrôle :

8.1.1 Limite(s) d'exposition :

* Composant: hydroxyde de sodium N°CAS 1310-73-2
France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Moyenne d'Exposition (VME) : 2 mg/m³

* Composant : CAS: 1310-58-3 potasse caustique
VME (France) Valeur momentanée: 2 mg/m³
REL (U.S.A.) Valeur plafond: 2 mg/m³
TLV (U.S.A.) Valeur plafond: 2 mg/m³

Composants avec Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

* Composant: hydroxyde de sodium N°CAS 1310-73-2
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 1,0 mg/m³
Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 1,0 mg/m³

* Hydroxyde de potassium CAS N° 1310-58-3
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 1 mg/m³
Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 1 mg/m³

* CAS 64-02-8: éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium
Travailleur : Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux, Inhalation : 1,5 mg/m³
Travailleur : Exposition à court-terme - effets systémiques et locaux, Inhalation : 3 mg/m³
Consommateur : Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux, Inhalation : 0,6 mg/m³
Consommateur : Exposition à court-terme - effets systémiques et locaux, Inhalation : 1,2 mg/m³
Consommateur : Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux, par voie orale : 25 mg/m³

Composants avec Concentration prédite sans effet (PNEC)

* Hydroxyde de potassium N°CAS 1310-58-3
Aucune valeur de PNEC n'a été calculée.

* 64-02-8 : éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium
Eau douce : 2,2 mg/l
Eau de mer : 0,22 mg/l
Libération sporadique : 1,2 mg/l
Sol : 0,72 mg/kg
Station d'épuration : 43 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition :

8.2.1. Protection des voies respiratoires :

Filtre P2

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas de risque d'exposition au-delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.

Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:

Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.

Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)

8.2.2. Protection des mains :

Norme EN 374

Changer régulièrement les gants.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives).

Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.

Matériau des gants : Gants néoprène.

8.2.3. Protection de la peau et du corps :

Combinaison de protection complète contre les produits chimiques

8.2.4. Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166 Écran facial

8.2.5. Protection individuelle : Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène :

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

9 Propriétés physiques et chimiques :

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

9. 1. 1. Aspect : liquide
9. 1. 2. Couleur : incolore
9. 1. 3. Odeur : caractéristique
9. 1. 4. PH : Pur à 20°C : 13
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition : Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair : Non déterminé.
9. 1. 7. Limites d'explosivité : Non applicable.
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1) : 1,4 à 20°C
9. 1. 9. Viscosité : Non déterminé.

9.2 Autres informations :

9.2.1 Hydrosolubilité : Produit hydrosoluble
9.2.2 Liposolubilité : Non concerné
9.2.3 Solubilité aux solvants : Non Concerné

10 Stabilité et réactivité :

10.1 Réactivité :

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique :

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Corrosif au contact avec des métaux

10.4 Conditions à éviter :

Chaleur, flammes et étincelles

10.5 Matières incompatibles :

Métaux, Composés d'ammonium, Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Ne pas respirer les fumées.

11 Informations toxicologiques :

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Pas d'information disponible au sujet de la préparation.
Informations composants (FDS Fournisseurs) entrant dans le mélange.

11. 2. Toxicité aiguë :

11. 2. 1. Inhalation :

Composant : CAS 64-02-8: éthylenediaminetétraacetate-de-tétr sodium
CL50 rat (par inhalation): > 1 mg/l

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. Test réalisé avec un aérosol.

11. 2. 2. Contact avec la peau :

* Composant: hydroxyde de sodium N°CAS 1310-73-2
Très corrosif (Lapin) (Aucune directive n'a été appliquée)

* Composant : CAS: 1310-58-3 potasse caustique
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

* Composant : 64-02-8 : éthylenediaminetétraacetate-de-tétr sodium
Résultat : Corrosion/irritation de la peau lapin : non irritant

11. 2. 3. Contact avec les yeux :

* CAS 64-02-8: éthylènediaminetétraacétate-de-tétràsodium
Lésion oculaire grave/irritation lapin: Irritant.

* Composant : CAS: 1310-58-3 potasse caustique
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.

* Composant: hydroxyde de sodium No.-CAS 1310-73-2
Irritant pour les yeux. (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)

11. 2. 4. Ingestion :

* CAS 64-02-8: éthylènediaminetétraacétate-de-tétràsodium
DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg

* Composant : CAS: 1310-58-3 potasse caustique
Oral LD50: 365 mg/kg (rat)

* Composant: hydroxyde de sodium No.-CAS 1310-73-2
Pas de données valides disponibles.

11. 3. Sensibilisation :

* CAS 64-02-8: éthylènediaminetétraacétate-de-tétràsodium
Essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: non sensibilisant (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

* Composant : CAS: 1310-58-3 potasse caustique
Toxicité subaiguë à chronique: Données non disponibles

* Composant: hydroxyde de sodium N° CAS 1310-73-2
Non sensibilisant(e) (homme) (Aucune directive n'a été appliquée)
Le test du patch sur des volontaires humains n'a pas révélé de propriétés sensibilisantes.

11. 4. Toxicité chronique : Pas disponible.

12 Informations écologiques :

12.1 Toxicité:

A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Conforme au règlement CE 648/2004

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol :

Non déterminé

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Non déterminé

12.6 Autres effets néfastes :

Données non disponibles

13 Considérations relatives à l'élimination :

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

13. 2. Emballages contaminés :

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s) :

Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets)

Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

14 Informations relatives au transport :

14.1 Information(s) générale(s) :

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14.2 Numéro ONU : 3266

14.2.1 Nom d'expédition des Nations unies :

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (contient de l'hydroxyde de potassium et hydroxyde de sodium)

14.3 Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE : ADR/RID) :

14.3.1. Classe(s) de danger pour le transport : 8

14.3.2. Groupe d'emballage : II

14.3.3. Etiquettes ADR/RID : 8

14.3.4. Code danger : 80

14.3.5. Code de classification et dispositions spéciales : C5 274

14.3.6. Instructions d'emballage : P001 IBC02

14.3.7. Code de restriction en tunnels : E

14.4. Voies maritimes (IMDG) :

14.4.1. Classe : 8

14.4.2. Groupe d'emballage : II

14.4.3. Polluant marin : non

14.4.4. N° FS : F-A, S-B

14.4.5. Etiquette(s) IMDG : 8

14.4.6. Instructions d'emballage : P001

14.5. Voies aériennes (ICAO/IATA) :

14.5.1. ICAO/IATA classe : 8

14.5.2. Groupe d'emballage : II

14.5.3. Etiquettes ICAO/IATA : 8

14.5.4. Avis ou remarques importantes : Aéronef passager et cargo

14.6. Dangers pour l'environnement : Non concerné.

14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Se référer aux rubriques 7 et 8.

14.8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non concerné

15 Informations réglementaires :

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et D'environnement :

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement EC/830/2015 – CLP 1272/2008.

Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004:

EDTA et sels : moins de 5%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Pas de données disponibles

16 Autres informations :

16.1. Législation(s) suivie(s) : Abréviations et acronymes

CAS : Chemical Abstracts Service

CLP : classification, étiquetage et emballage

DNEL : dose dérivée sans effet

SGH : système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

CL50 : concentration létale médiane

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

PNEC : concentration prédite sans effet

16.2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3 :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

16. 3. Avis ou remarques importantes :

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

16.4 Restrictions :

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Références et / ou bibliographie :

Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

16. 6. Conseils relatifs à la formation:

Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

16. 7. Historique :

16. 7. 1. Date de la première édition : 14/09/2020

16. 7. 2. Version : 1